

**Communiqué**  
du Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique  
Mercredi 31 octobre 2007

Ce lundi 29 octobre, le Ministre de l'Education Nationale, Xavier Darcos, accompagné de Philippe Court, Directeur de Cabinet, Rolland Jouve, Conseiller pour l'Enseignement Privé, Jean David, Conseiller pour les Affaires Scolaires, a reçu Eric de Labarre, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, et Fernand Girard, Délégué aux Relations Politiques.

Quatre points principaux ont été abordés :

**- La rentrée 2008 :**

Eric de Labarre a indiqué au Ministre que l'Enseignement Catholique n'entendait certes pas se soustraire à la politique de réduction des emplois inscrits au budget de l'Etat. Cependant il ne peut accepter la suppression de 300 d'entre eux justifiée par une prévision du Ministère établissant une baisse de 6000 élèves dans le second degré à la rentrée 2007. Or, c'est exactement le contraire qui s'est produit : 6242 élèves supplémentaires sont présents dans l'Enseignement Catholique à la rentrée 2007 et une majorité de ceux-ci dans les collèges et lycées.

Le Ministre a reconnu l'écart entre la prévision et la réalité de même que la pression des demandes d'inscription adressée aux établissements et non satisfaite. N'ayant pas de réponse budgétaire immédiate, le Ministre a demandé à ses services d'instruire le sujet afin de pouvoir en reparler avec le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique.

Abordant ensuite le plan "Egalité des chances" mis en place dans l'Enseignement Catholique et dont le principe a été adopté lors de l'audience chez le Président de la République le vendredi 7 septembre, il est convenu que le Secréariat Général déposera les premiers dossiers courant novembre pour un début de réalisation à la rentrée 2008.

### **- La formation des maîtres et la réforme des IUFM**

Après un échange très complet sur les projets du Ministère concernant la rénovation de la formation des maîtres, il est convenu :

- que le Ministre adresse à l'Enseignement Catholique la définition des objectifs finaux à atteindre dans cette réforme de manière à ne pas négocier des accords successifs à courte durée d'application. Le Ministère va selon toute vraisemblance fixer le niveau de formation des maîtres à Bac + 5 selon les modalités d'un Master de l'Université. Les concours pourraient être passés à l'issue de l'obtention du Master.
- que la convention de formation pour l'Enseignement Privé sous contrat déjà reconduite pour 2007-2008 le sera encore pour une année, le temps de connaître les principes retenus par l'Etat. A partir de là une nouvelle convention déterminant les principes, les modalités et les moyens du partenariat avec l'Enseignement Catholique sera négociée.

### **- Suivi de l'application de la loi Censi**

A la suite de l'annulation par la Cour d'Appel de Paris de la convention fixant la période transitoire et la dégressivité des montants pour le versement d'une indemnité de départ à la retraite pour les maîtres et devant le recours introduit au Conseil d'Etat par la CGT contre l'arrêté d'extension de la prévoyance, le Ministre décide de réunir un groupe de travail pour proposer les mesures à prendre le plus rapidement possible.

### **- Application de la circulaire sur les forfaits communaux**

Le Ministre devrait préciser par une lettre le régime applicable aux classes maternelles lorsque les communes ont donné leur accord à la mise sous contrat d'association. La commune est en effet alors tenue de verser un forfait correspondant au coût moyen d'un élève scolarisé sur le territoire communal. Ce coût comprend entre autres éléments les aides maternelles exerçant leur activité dans l'école publique. Rien n'a en effet été modifié sur le fond dans la nouvelle circulaire, mais le remaniement du texte de l'annexe a ouvert un champ d'interprétations qu'il s'agit de réduire par une réponse en réexpliquant la loi.

\* \* \*

Il a été convenu d'une nouvelle rencontre avec le Ministre au fur et à mesure de l'avancée des dossiers.

\* \* \*